

VOS DONNÉES? VOS DROITS!



Protection des données : vos droits et comment les faire valoir

Le droit d'accès



À quoi sert-il?



Vous pouvez demander à un organisme privé ou public (le responsable du traitement) s'il détient vos données personnelles et obtenir une copie des données traitées.

L'organisme doit expliquer comment vos données ont été utilisées.

Ce droit vous permet notamment de vérifier si vos données sont correctes.

Quels éléments d'information doivent vous être fournis?



les types (catégories) de données collectées



la **durée** de conservation de vos données personnelles



des explications sur la façon d'**exercer vos droits**



les raisons (**finalités**) du traitement de vos données personnelles et des explications sur la **base de licéité** qui autorise l'organisme à les traiter



les organismes (**destinataires**) avec lesquels vos données personnelles ont été partagées Si cela devait être applicable, les informations suivantes doivent également vous être fournies:



les informations sur le transfert de vos données personnelles en dehors de l'Union européenne



d'où proviennent vos données (**source des données**)



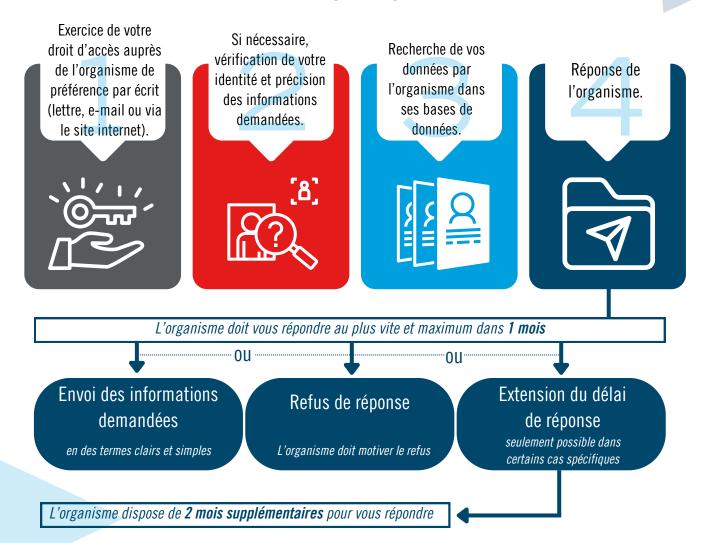
des explications sur les **décisions** prises sur base de processus automatisés ou le profilage

LE DROIT D'ACCÈS



Le droit d'accès n'est pas un droit absolu. Par exemple, l'organisme peut refuser de vous fournir des données concernant des tiers ou une obligation de confidentialité peut être imposée par la loi.

Comment exercer votre droit et à quelle procédure s'attendre ?





Possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNPD

Si l'organisation ne vous répond pas, ne respecte pas les délais ou que vous n'êtes pas satisfait de sa réponse, vous pouvez introduire une réclamation via le formulaire sur le site de la CNPD en prenant soin d'y joindre les pièces justificatives de vos démarches antérieures.

Pour plus d'informations sur votre droit d'accès, veuillez consulter notre site www.cnpd.lu.

